

VILLE DE MAURIAC – CANTAL
DECISION DU MAIRE
2024-23

Le Maire de Mauriac,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020,

Considérant la consultation en date du 30 mai 2023 en vue de la réalisation des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-

Vu la décision du Maire n° 2023-27 en date du 07/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 1** portant sur le terrassement – VRD – Aménagements extérieurs dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SARL Bergheaud ZI 6** boulevard Pasteur 15200 Mauriac,

Vu la décision du Maire n° 2023-22 en date du 13/06/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 2** portant sur le désamiantage dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SADOURNY 15**, rue Fernand Forest 63540,

Vu la décision du Maire n° 2023-23 en date du 13/06/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 3** portant sur la démolition – gros-œuvre dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **BLANC MACONNERIE 13**, avenue Augustin Chauvet 15200 Mauriac,

Vu la décision du Maire n° 2023-28 en date du 07/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 4** portant sur l'isolation thermique extérieure dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SAS Delpon 5** avenue du Garric 15000 Aurillac,

Vu la décision du Maire n° 2023-24 en date du 13/06/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 5** portant sur la couverture dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SARL RITOU 31**, boulevard Pasteur 15200 Mauriac,

Vu la décision du Maire n° 2023-33 en date du 10/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 6** portant sur les menuiseries extérieures dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SARL Serrat Cantalu 9 ZA** de la Dinotte 15200 Mauriac,

Vu la décision du Maire n° 2023-39 en date du 02/08/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 7** portant sur les menuiseries intérieures dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SARL HUBERT JOANNY 21** rue de la fontaine minérale 15140 Saint-Martin-Valmeroux,

Vu la décision du Maire n° 2023-29 en date du 07/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 8** portant sur les cloisons sèches – faux-plafonds dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SAS ALBESSARD CHASSAGNAT 23**, avenue Augustin Chauvet 15200 Mauriac,

Vu la décision du Maire n° 2023-25 en date du 13/06/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 9** portant sur le carrelage – faïence dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **BRUHNES JAMMES 4**, rue Galillée – ZAC d'Esban 15130 Ytrac,

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 015-211501200-20240724-DEC2024_23-AU



Vu la décision du Maire n° 2023-30 en date du 07/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 10** portant sur la peinture dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SAS ALBESSARD CHASSAGNAT 23**, avenue Augustin Chauvet 15200 Mauriac,

Vu la décision du Maire n° 2023-35 en date du 10/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 11** portant sur les revêtements de sols souples dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **S.AU.REV 9**, boulevard de Verdun 15003 Aurillac,

Vu la décision du Maire n° 2023-31 en date du 07/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 12** portant sur le chauffage – plomberie – sanitaire - ventilation dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **SARL LAVERGNE ANDRE** avenue des Estourocs 15700 Pleaux,

Vu la décision du Maire n° 2023-32 en date du 07/07/2023 de signer le marché relatif au **lot n° 13** portant sur l'électricité – courants forts – courants faibles dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **ELECTRICITE TAZE** 495 ZAC de la Tuilerie 19110 Bort-les-Orgues pour un montant de 66 000 € HT soit 79 200 € TTC,

Vu les ordres de service n° 1 à 13 ordonnant l'exécution des marchés pour l'ensemble des lots à compter du 11 août 2023 avec un délai d'exécution de 11 mois,

Considérant que l'exécution des travaux a été retardée à la suite de la découverte de matériaux amiantés supplémentaires, puis le retard d'interventions tout au long du chantier,
Considérant la proposition du maître d'œuvre de prolonger les délais d'exécution de l'ensemble des marchés jusqu'au 31 décembre 2024,


DECIDE

Article 1 : **DE SIGNER** la modification de prolongation des délais d'exécution des marchés des lots 1 à 13 des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche, portant les délais d'exécution des marchés au 31 décembre 2024.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.

Fait à Mauriac, le
Le Maire
Edwige ZANCHI



24 JUL. 2024

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

Berger
Levrault

ID : 015-211501200-20240724-DEC2024_23-AU